

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2018.*

*Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Lucile FOROT, Pascale PETTAVINO et Nadine POINT, et Messieurs Robert ARNAUD, Marc BARD, Daniel BARBAROSSA, Bernard BETRANCOURT, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents avec pouvoirs :*

- Madame Ginette ROCHEDY avec pouvoir à Madame Nadine POINT,
- Madame Marie-Noëlle ROCHEDY avec pouvoir à Monsieur Robert ARNAUD,
- Monsieur Jean-Pierre BRET avec pouvoir à Monsieur Daniel BARBAROSSA.

*Absente : Madame Amandine GRAY*

Madame Odile COURCHELLE a été nommée secrétaire de séance.

**Le conseil municipal approuve le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 21 mars 2018.**

**Lecture de la décision prise par M. le Maire**

- **Décision n° 2018-05 du 28 mars 2018** : Signature de l'avenant n° 13 au contrat d'assurance "Villassur" n° 011132341086 auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA Méditerranée prenant en compte la vente de l'immeuble cadastré E 929 sis au lieu-dit "L'Hermet" (bien n° 1 sur le contrat).

**Arrivée de Madame Amandine GRAY**

**Finances Locales**

**Comptes de gestion 2017**

Les comptes de gestion de l'année 2017 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés exacts par l'ordonnateur, sont approuvés à l'unanimité.

**Sous la présidence de Monsieur Robert ARNAUD, adjoint au Maire**

**Comptes Administratifs 2017**

Sous la présidence de Monsieur Robert ARNAUD (Monsieur Marc BARD, Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation et ne participant pas au vote), le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget "Local commercial" et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		1 867.70	1 438.52			429.18
	6 663.20	10 187.03	16 559.20	12 999.62	23 222.40	23 186.65
	<b>6 663.20</b>	<b>12 054.73</b>	<b>17 997.72</b>	<b>12 999.62</b>	<b>23 222.40</b>	<b>23 615.83</b>
Résultat de clôture		<b>5 391.53</b>	<b>4 998.10</b>			<b>393.43</b>

Besoin de financement	<b>4 998.10</b>	
Excédent de financement		
Restes à réaliser		
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	<b>4 998.10</b>	
Excédent total de financement		

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget "Service des Eaux" et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		48 662.04		57 685.92		106 347.96
	153 910.72	207 674.88	139 345.72	76 060.11	293 256.44	283 734.99
	<b>153 910.72</b>	<b>256 336.92</b>	<b>139 345.72</b>	<b>133 746.03</b>	<b>293 256.44</b>	<b>390 082.95</b>
Résultat de clôture		<b>102 426.20</b>	<b>5 599.69</b>			<b>96 826.51</b>

Besoin de financement	<b>5 599.69</b>	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	<b>41 397.00</b>	<b>15 484.00</b>
Besoin de financement	<b>25 913.00</b>	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	<b>31 512.69</b>	
Excédent total de financement		

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget de la commune et arrête les résultats définitifs comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés Opérations de l'exercice		242 364.90	35 507.89			206 857.01
	799 493.39	1 038 769.85	653 098.39	411 029.90	1 452 591.78	1 449 799.75
	<b>799 493.39</b>	<b>1 281 134.75</b>	<b>688 606.28</b>	<b>411 029.90</b>	<b>1 452 591.78</b>	<b>1 656 656.76</b>
Résultat de clôture		<b>481 641.36</b>	<b>277 576.38</b>			<b>204 064.98</b>

Besoin de financement	<b>277 576.38</b>	
Excédent de financement		
Restes à réaliser	<b>53 967.51</b>	<b>27 750.00</b>
Besoin de financement	<b>26 217.51</b>	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	<b>303 793.89</b>	
Excédent total de financement		

## Sous la présidence de Monsieur Marc BARD, Maire

### Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitations 2017 de la manière suivante :

#### - Budget "Local commercial" :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c = 5 391.53</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>4 998.10</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>393.43</b>

#### - Budget "Service des Eaux" :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c = 102 426.20</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>31 512.69</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>70 913.51</b>

#### - Budget principal :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = c = 481 641.36</b>	
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	<b>303 793.89</b>
2/ Report en exploitation R 002	<b>177 847.47</b>

### Budgets Primitifs 2018

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et comme suit, les budgets primitifs 2018, avec vote au niveau du chapitre pour chacune des sections :

#### - Budget "Local commercial" :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	11 774.00 €	11 774.00 €
<b>Section d'investissement</b>	22 307.00 €	22 307.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 081.00 €</b>	<b>34 081.00 €</b>

#### - Budget "Service des Eaux" :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	263 677.00 €	263 677.00 €
<b>Section d'investissement</b>	545 455.00 €	545 455.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>809 132.00 €</b>	<b>809 132.00 €</b>

#### - Budget principal :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 182 229.00 €	1 182 229.00 €
<b>Section d'investissement</b>	1 240 618.00 €	1 240 618.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 422 847.00 €</b>	<b>2 422 847.00 €</b>

### Taux d'imposition 2018 des trois taxes directes locales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants pour les trois taxes communales :

* Taxe d'habitation	6,50 %
* Taxe foncière propriété bâtie	10,48 %
* Taxe foncière propriété non bâtie	48,43 %

## **Redevance d'occupation du domaine public concernant les terrasses du village**

Le Conseil municipal fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour la mise en place de terrasses commerciales à 6,25 € le m<sup>2</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

## **Urbanisme**

### **Outil de protection du patrimoine paysager et urbain**

Monsieur Bernard BETRANCOURT explique que la Région a décidé de lancer un programme de soutien en faveur des Villages Remarquables.

Ce dispositif vise à financer des opérations d'investissement relatives à l'aménagement, la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, l'embellissement des espaces publics...

Il s'adresse notamment aux communes de moins de 3 000 habitants souhaitant obtenir la marque "Les Plus Beaux Villages de France", et possédant un outil de protection du patrimoine paysager et urbain (Sites Patrimoniaux Remarquables - SPR) ou qui sont engagées dans une procédure en vue de son obtention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entamer la procédure nécessaire à l'obtention d'un outil de protection du patrimoine paysager et urbain (Sites Patrimoniaux Remarquables).

## **Fonction Publique**

### **Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade**

Afin d'assurer la surveillance de la baignade durant la saison estivale 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de travail avec la ou les personnes qui auront les compétences nécessaires, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.*